



Diplôme d'état Infirmier en Pratique Avancée

Reconnu au grade universitaire de master

PERSONNES CONCERNÉES

Dans un contexte de formation tout au long de la vie, cette formation s'adresse à des professionnels de santé Infirmiers d'Etat ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L.4311-12 du Code de la Santé Publique.

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier, ou être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique (inscription uniquement pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale). Les étudiants en poursuite d'étude (IFSI de 3ème année), pourront également être accueillis, dans la limite des places disponibles et sous réserve de l'obtention de leur DE à l'ouverture de la formation

Les candidatures pour l'accès à la première ou la deuxième année à partir de septembre 2022, sont à faire sur la plateforme e-Candidat <https://ecandidat.unistra.fr> de mi-février à mi-avril 2022.

CONTEXTE ET POINTS FORTS DE LA FORMATION

Le diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (DE IPA), est une formation spécifique de deux ans reconnue au grade master. Les IDE passent d'un exercice pour partie sur prescription à une démarche d'analyse d'investigation avec évaluation d'une situation et une prise de décision clinique selon les modalités règlementées. Le cadre réglementaire de la formation et du diplôme ainsi que les conditions de l'exercice en pratique avancée ont été portés à la publication au Journal Officiel du 19 juillet 2018.

Points forts

- > Adossée au département Sciences infirmières pour développer le leadership de la profession et la recherche en soins infirmiers.
- > Prise en compte de la notion d'interdisciplinarité pour un exercice professionnel décloisonné et l'accompagnement des parcours.

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
- > Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
- > Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- > Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
- > Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
- > Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

PROGRAMME

La formation est organisée autour d'une 1^{ère} année en tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée :

Semestre 1 et 2

- > UE Méthodes de travail - UE Sciences infirmières et pratiques avancées
- > UE Responsabilité éthique, législation, déontologie - UE Clinique
- > UE Formation et analyse des pratiques professionnelles
- > UE Santé publique - UE Recherche
- > UE Langue vivante – Stage de 8 semaines

A l'issue du deuxième semestre, les étudiants choisissent une des quatre mentions qui fait l'objet d'enseignements spécifiques au 3ème et 4ème semestres parmi les 4 identifiées :

- > Pathologies chroniques stabilisées
- > Oncologie et hématologie-oncologie
- > Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
- > Psychiatrie et santé mentale

La mention Urgence devrait être proposée en 2ème année à partir de septembre 2022, sous réserve de publication des décrets ministériels.

Semestre 3 : UE Recherche et UE Langue vivante

Semestre 4 : Stage de 4 mois minimum

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Ensemble de cours magistraux qui visent l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques, en présentiel ou à distance
- > Travaux de groupe qui permettent de développer des activités de coopération, d'analyse de pratiques professionnelles, de recherche, de synthèse
- > Echanges entre les étudiants et les intervenants

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Chaque unité d'enseignement ainsi que les stages font l'objet d'une évaluation certificative selon des modèles variés.

Au semestre 4, l'étudiant rédige un travail de recherche. L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'étudiant.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M.Thomas VOGEL, Professeur - Faculté de Médecine - Université de Strasbourg. Chef de Service du Secteur SSRG - UCC - CAPS. Pôle de Gériatrie - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

COORDINATEUR PÉDAGOGIQUE

Mme Isabelle SEBRI : cadre de santé chargée de mission universitaire des formations paramédicales. Faculté de Médecine de Strasbourg

Courriel : i.sebri@unistra.fr

DIPLÔME D'ÉTAT

Durée : DE1 : 418h d'enseignement + 280h de stage. DE2 : 291h d'enseignement + 560 h de stage

En 2021/22

1^{ère} année SRI21-1062A : du 27 septembre 2021 au 1^{er} juillet 2022

2^{ème} année SRI21-1062B : du 20 septembre 2021 au 1^{er} juillet 2022

Tarif

4500 € Pour 2021/22

Lieu

Université de Strasbourg - Service Formation Continue
21 Rue du Maréchal Lefebvre
67100 Strasbourg

Renseignements et inscriptions

Sylvia RUBINI

Tél : 03 68 85 49 22

Sauf le mercredi

Fax : 03 68 85 49 29

s.rubini@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'état n°RNCP 31191 sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs.